

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage de l'ensemble de la commune

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pos prescrit le 5 mai 1989 et approuvé le 9 novembre 1990.
Révision du Pos prescrite le 28 mars 1991, arrêtée le 9 mars 2001.
1^{re} modification approuvée le 14 mai 1993.
2^{de} modification approuvée le 6 septembre 2002.
Plu arrêté le 17 juillet 2009, approuvé le 9 juillet 2010, supprimé le 28 mai 2013.
Plu prescrit le 28 février 2014.
Plu approuvé le 1^{er} septembre 2022

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 1^{er} septembre 2022 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Douains
Le maire,
Vincent Leroy

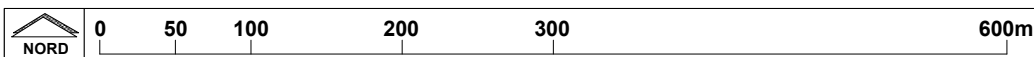
Date : **22 juillet 2022**
Phase : **Approbation**

N° de pièce : **4.2**

Échelle : **1 / 5 000**

Mairie de Douains, 7 rue du Village (27120)
Tél/Fax : 02 32 32 73 40 / courriel : mairie.douains@wanadoo.fr

Gilson & associés Sncs
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 91 81 01 / contact@gilsonetassociés.com
www.gilsonetassociés.com



Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Création d'une voie douce entre le bourg, le hameau de Brécourt château et la ZAC du Normandie parc 5m largeur	6493 m2	Commune
2.	Création d'un poste de refoulement assainissement collectif	30 m2	Commune/SNA
3.	Création d'un poste de refoulement assainissement collectif	30 m2	Commune/SNA
4.	Création d'un poste de refoulement assainissement collectif	30 m2	Commune/SNA
5.	Création d'un poste de refoulement assainissement collectif	30 m2	Commune/SNA
6.	Création d'un bassin d'infiltration eaux pluviales	800 m2	Commune/SNA
7.	Création d'un bassin d'infiltration eaux pluviales	400 m2	Commune/SNA
8.	Création d'une lyre de rattrapage de niveau sur réseau assainissement collectif.	20m2	Commune/SNA

LÉGENDE DU ZONAGE	
	Limite de zone
	Zone de bâti ancien
	Zone de bâti récent
	Zone à dominante d'équipements collectifs
Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées :	
	habitation (Chemin des Haies)
	habitation (Gournay, château de Brécourt et Les Hayes)
	Zone d'activités économiques
	Zone d'activités artisanales
	Secteur d'urbanisation future à court terme à dominante d'habitation
	Secteur d'urbanisation future à court terme à dominante d'activités économiques
	Secteur d'urbanisation future à terme à dominante d'activités économiques
	Zone agricole
	Secteur de protection du paysage et de la biodiversité en zone agricole
	Zone naturelle
	Secteur d'équipements collectifs légers
	Secteur de jardins
	Zone naturelle patrimoniale

	Espace boisé classé (article L.113-1)
	Emplacement réservé (article L.151-41)
	Plantations à réaliser
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme
Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :	
	Bâti et mur
Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :	
	Arbre, haie, zone humide
	Mare
	Secteur soumis à orientation d'aménagement
Pour informations	
	Axes de ruissellement (SDA ex CAPE)
	Axes de ruissellement (élus de Douains)
	Collecteur d'eau pluviale
	Fossé
	Cavité (zone à risque d'effondrement lié à la présence de cavité souterraine
	Bande de 10m, zone soumise à un risque d'inondation par ruissellement